

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

FRAIS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CHAMP DE LA CLEF – ALLIER HABITAT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe à 1 100 € le montant de la redevance à réclamer à ALLIER HABITAT, pour l'entretien des espaces verts des ensembles immobiliers du Champ de la Clef, de la Résidence Saint-Jacques et de la Résidence du Cygne au titre de l'année 2020.

REDEVANCES SCOLAIRES 2020-2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe à 155 € le montant de la redevance scolaire 2020-2021, à réclamer aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Villefranche d'Allier.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'encaisser un chèque de 1 368 € correspondant à l'indemnisation du sinistre qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2020 au niveau du feu piétons.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la modification statutaire validée par le comité syndical du SIVOM le 22 octobre 2020.

SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de créer une commission schéma directeur des réseaux pour étudier les propositions du BDQE sur le réseau d'assainissement.

Cette commission sera composée de :

- Frédéric MICHARD
- Pierre ANDRE
- David BATISSE
- Josiane AUBERGER.

DENOMINATION – NUMEROTATION DES VOIES

Le Conseil Municipal décide, après délibération, avec 3 abstentions et 11 voix pour, de retenir la proposition de la Poste pour identifier et numéroter les lieux-dits (coût : 5 400 € ttc) et acquérir des plaques de rues et numéros de maisons (coût : 4 526.40 € ttc) afin de faciliter l'implantation de la fibre et géolocaliser le territoire. Il charge le Maire de faire une demande de subvention DETR.

PREEMPTION SUR DES TERRAINS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de préempter sur les biens cadastrés AA 135 – AC 003 – AC 006 pour un montant de 5 200 € afin de réaliser des travaux d'assainissement dans le futur.

ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient la proposition de la société ELANCITE pour l'acquisition d'un « journal électronique d'information » d'un montant de 4 198.96 € ttc afin de permettre de communiquer quotidiennement avec la population.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la délibération modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de prestataire pour le site internet.

La séance est levée à 22H30

Villefranche d'Allier, le 2 décembre 2020